



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

calcul des pensions

Question écrite n° 20799

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur le calcul des retraites des salariés du secteur privé. Il semblerait en effet que les salaires perçus par ces salariés au cours de l'année de leur départ à la retraite soient exclus du calcul de l'assiette de leur retraite. Par conséquent, il demande au ministre des précisions sur ce point.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20799

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2003, page 5047